



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA HAUTE-MARNE**

---

**ANNÉE 2021 – Numéro 28 du 4 mars 2021**

# SOMMAIRE

## PRÉFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

### SECRÉTARIAT GÉNÉRAL COMMUN DÉPARTEMENTAL

Arrêté n°52-2021-03-032 du 4 mars 2021 portant délégation de signature à M. Gérard Girault, Directeur du Secrétariat Général Commun de la Haute-Marne .....4

Arrêté n°52-2021-03-033 du 4 mars 2021 portant délégation de signature à M. Gérard Girault, Directeur du Secrétariat Général Commun de la Haute-Marne, à titre d'ordonnateur secondaire délégué et de représentant du pouvoir adjudicateur

\*\*\*\*\*

### SERVICE DE LA COORDINATION, DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

**Coordination Administrative.....12**

Arrêté n°52-2021-03-034 du 4 mars 2021 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Xavier Logerot, Directeur Départemental des Territoires

Arrêté n°52-2021-03-036 du 4 mars 2021 portant délégation de signature au titre de l'article 10 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à M. Xavier Logerot, Directeur Départemental du Territoire pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'État

Arrêté n°52-2021-03-037 du 4 mars 2021 portant délégation de signature à M. Christophe ADAMUS, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Haute-Marne en matière d'administration générale

Arrêté n°52-2021-03-038 du 4 mars 2021 portant délégation de signature à M. Christophe ADAMUS, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Haute-Marne pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'État

\*\*\*\*\*

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-DIZIER

**Pôle Collectivités Locales et Développement Territorial.....51**

Arrêté n°52-2021-03-024 du 4 mars 2021 portant sur la dissolution de l'Association foncière de remembrement de PAUTAINES-AUGEVILLE

\*\*\*\*\*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT)**

**Service Habitat et Construction.....54**

Arrêté n°52-2021-03-035 du 4 mars 2021 portant sur les possibilités de dérogation aux règles des plafonds de ressources pour l'attribution de logements sociaux

\*\*\*\*\*

**DIRECTION CENTRALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE HAUTE-MARNE**

Arrêté du 26 février 2021 portant subdélégation de signature à M. Robert ESCOLANO, Directeur Départemental Adjoint de la Sécurité Publique.....57

Arrêté du 26 février 2021 portant subdélégation de signature en matière d'Administration Générale à M. Franck VURPILLOT, Chef de la circonscription de sécurité publique de Saint-Dizier

Arrêté du 26 février 2021 portant subdélégation de signature en matière d'Administration Générale à Mme Marie-Pascale MILLIERE, cheffe du service de gestion opérationnelle à la direction départementale de la sécurité publique de Haute-Marne



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général  
Commun Départemental**

52-2021-03-032  
**ARRÊTÉ N°**                    **DU** 4 mars 2021

**portant délégation de signature à M. Gérard GIRAULT, Directeur du  
Secrétariat Général Commun de la Haute-Marne**

Le Préfet de la Haute-Marne,

**VU** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

**VU** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

**VU** le décret n°82453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié, portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

**VU** le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État, notamment les articles 34 et suivants ;

**VU** le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

**VU** le décret n° 2020-1050 du 14 août 2020 modifiant le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;



**VU** le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de M. Joseph ZIMET, Préfet de la Haute-Marne ;

**VU** l'arrêté du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

**VU** l'arrêté du 28 décembre 2017 modifié, portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

**VU** la circulaire du 12 juin 2019 du Premier Ministre, relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État ;

**VU** la circulaire n° 6104/SG du 2 août 2019 du Premier Ministre, relative à la constitution de secrétariats généraux communs aux préfetures et aux directions départementales interministérielles ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 52-2020-12-215 du 22 décembre 2020 portant création et organisation du Secrétariat Général Commun de la Haute-Marne ;

**VU** l'arrêté n° 20/2648/A du 22 décembre 2020 portant nomination de M. Gérard GIRAULT, Directeur du Secrétariat Général Commun de la Haute-Marne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour une période de cinq ans ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture, du Directeur Départemental des Territoires (DDT) et du Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) ;

## ARRÊTE :

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à M. Gérard GIRAULT, Directeur du Secrétariat Général Commun de la Haute-Marne, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions relevant de son service (hors domaine budgétaire, et hors domaine pouvoir adjudicateur faisant l'objet de délégations séparées) :

- les ampliations de décisions et arrêtés préfectoraux,
- les copies conformes de documents ou extraits de documents,
- les documents, les avis, les notifications des arrêtés et décisions,
- la correspondance courante et toute décision d'ordre courant se rapportant au fonctionnement des services du Secrétariat Général Commun Départemental
- les convocations aux réunions fixées par le Préfet de la Haute-Marne,

- les certifications des actes authentiques de vente, rétrocession et convention relatifs au domaine de l'État,
- la communication, pour leur exécution, des directives « support » données par le Préfet de la Haute-Marne aux directeurs et chefs de service départementaux,
- les actes afférents à la représentation de l'État devant les juridictions de l'ordre administratif ou judiciaire pour les affaires relevant de la compétence du Secrétariat Général Commun Départemental (hors affaires liées à la gestion des ressources humaines des agents des Directions Départementales Interministérielles).

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée à M. Gérard GIRAULT, Directeur du Secrétariat Général Commun de la Haute-Marne, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions relatives à la gestion des ressources humaines :

**Actes afférents aux agents des directions départementales interministérielles et de la préfecture :**

- les bordereaux de transmission,
- les états de services et attestations,
- les services faits pour les volontaires service civique et les stagiaires gratifiés,
- les actes courants liés à la formation des agents.

**Actes afférents aux agents de la préfecture :**

- les procès-verbaux d'installation des agents,
- les bons de transport,
- les conventions de stage (hors apprentis)

**Actes afférents à l'action sociale :**

- les décisions individuelles de prestations,
- les arrêtés attributifs de subvention, hors attribution de secours (sous double timbre avec les directeurs départementaux interministériels s'agissant des agents de leur direction)

Sont réservées à ma signature, les décisions ayant un caractère réglementaire ou d'orientation générale, ainsi que toutes les correspondances destinées aux administrations centrales comportant des propositions de décision.

Sont réservées à la signature du Secrétaire Général de la Préfecture ou des Directeurs des Directions Départementales Interministérielles, pour les agents relevant de leurs périmètres d'administration respectifs, les propositions d'avancement des agents, les décisions relatives à la mobilité des agents, les décisions relatives aux attributions de rémunérations accessoires et primes.

**Article 3 :** En application des dispositions du décret du 29 avril 2004 susvisé, M. Gérard GIRAULT, Directeur du Secrétariat Général Commun de la Haute-Marne, peut subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité. Cette subdélégation prend la forme d'un arrêté distinct, transmis au préfet et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

**Article 4 :** Le présent arrêté entrera en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

**Article 5 :** M. le Secrétaire Général de la Préfecture, M. le Directeur Départemental des Territoires, M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et M. le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

Chaumont, le 4 - MARS 2021



Joseph ZIMET



ARRÊTÉ N° <sup>52-2021-03-033</sup> DU 4 mars 2021

**portant délégation de signature à M. Gérard GIRAULT, Directeur du  
Secrétariat Général Commun de la Haute-Marne, à titre d'ordonnateur  
secondaire délégué et de représentant du pouvoir adjudicateur**

Le Préfet de la Haute-Marne,

**VU** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

**VU** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

**VU** le décret n°82453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié, portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

**VU** le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État, notamment les articles 34 et suivants ;

**VU** le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;



**VU** le décret n° 2020-1050 du 14 août 2020 modifiant le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

**VU** le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de M. Joseph ZIMET, Préfet de la Haute-Marne ;

**VU** l'arrêté du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

**VU** l'arrêté du 28 décembre 2017 modifié, portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

**VU** la circulaire du 12 juin 2019 du Premier Ministre, relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État ;

**VU** la circulaire n° 6104/SG du 2 août 2019 du Premier Ministre, relative à la constitution de secrétariats généraux communs aux préfetures et aux directions départementales interministérielles ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 52-2020-12-215 du 22 décembre 2020 portant création et organisation du Secrétariat Général Commun de la Haute-Marne ;

**VU** l'arrêté n° 20/2648/A du 22 décembre 2020 portant nomination de M. Gérard GIRAULT, Directeur du Secrétariat Général Commun de la Haute-Marne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour une période de cinq ans ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture, du Directeur Départemental des Territoires (DDT) et du Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) ;

## ARRÊTE :

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à M. Gérard GIRAULT, Directeur du Secrétariat Général Commun de la Haute-Marne, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions relevant de son service, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué et de représentant du pouvoir adjudicateur, tous documents budgétaires et comptables :

### **Relevant des activités du Service du Pilotage et de l'Exécution Budgétaire, notamment :**

- les engagements de dépenses afférents aux Budgets Opérationnels de Programme (BOP) 354, 216, 348, 349, 362, 363, 723 et 148, conformément aux décisions émanant de l'autorité de pilotage du Secrétariat Général Commun Départemental,

- la constatation du service fait et la liquidation de la dépense des flux 1 à 4, la certification des services faits des flux 3 et 4, les tableaux d'ordre à payer, les attestations et certificats administratifs, les états des sommes dues, les tableaux de suivi budgétaire en lien avec les Centres de Services Partagés (CSP) et Services Facturiers (SFACT),
- la validation des ordres de mission et états de frais saisis dans Chorus DT,
- l'émission des titres de perception et de recettes

**Relevant des activités du Service des Ressources Humaines, notamment :**

- les engagements et mises en paiement relevant des ressources humaines et tenant à l'organisation et à la réalisation des missions assurées par le Secrétariat Général Commun Départemental,
- les engagements et mises en paiement à destination des agents des services de la Préfecture et des Directions Départementales Interministérielles, notamment les décisions individuelles de prestation dans le champ de compétence de l'action sociale (programmes 148, 216, 176, 206, 215, 217, 134 et 124).

**Relevant des activités du Service de la Relation aux Usagers, du Service des Moyens et du Patrimoine et du Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication, notamment :**

- les engagements et mises en paiement relevant de ces services et tenant à l'organisation et à la réalisation des missions assurées par le Secrétariat Général Commun Départemental,
- les engagements et mises en paiement afférents aux biens et aux services, à l'équipement mobilier et informatique, à l'aménagement et à l'entretien des biens immobiliers (programmes 354, 348, 349, 723 et 148)

Délégation est également donnée pour opposer la prescription quadriennale aux créanciers.

**Article 2 :** Sont exclues de cette délégation, les décisions de passer outre aux avis défavorables des Directeurs Régionaux ou Départementaux des Finances Publiques sur les dossiers d'affectation et d'engagement des dépenses, et les actes de réquisition adressés au comptable assignataire pour les programmes désignés, en cas de refus de visa de mandat par celui-ci.

**Article 3 :** Demeurent soumis à la signature de l'autorité préfectorale tous actes concernant une dépense dont le montant unitaire est supérieur à 2 000 €.

**Article 4 :** En application des dispositions du décret du 29 avril 2004 susvisé, M. Gérard GIRAULT, Directeur du Secrétariat Général Commun de la Haute-Marne, peut subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité. Cette subdélégation prend la forme d'un arrêté distinct, transmis au préfet et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

**Article 5 :** Le présent arrêté entrera en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

**Article 6 :** M. le Secrétaire Général de la Préfecture, M. le Directeur Départemental des Territoires, M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et M. le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

Chaumont, le 4 - MARS 2021



Joseph ZIMET



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de la Coordination  
des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial

COORDINATION ADMINISTRATIVE

**ARRÊTÉ N° 52-2021-03-034**  
portant délégation de signature  
en matière d'administration générale  
à  
**Monsieur Xavier LOGEROT**  
directeur départemental des territoires  
Le Préfet de la Haute-Marne

VU le code de l'urbanisme,

VU le code de la construction et de l'habitation,

VU le code du patrimoine,

VU le code forestier,

VU le code de l'environnement,

VU le code rural et de la pêche maritime,

VU le code général des impôts,

VU le code des transports,

VU le code de la route,

VU le code des relations entre le public et l'administration,



VU le code de la commande publique,

VU le code du patrimoine et notamment son chapitre 4 relatif au financement de l'archéologie préventive,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances,

VU le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de l'Espace,

VU le décret n° 2001-1161 du 7 décembre 2001 portant déconcentration des décisions relatives à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,

VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Monsieur Joseph ZIMET, Préfet de la Haute-Marne,

VU le décret du 6 décembre 2017 portant nomination de M. François ROSA, en qualité de Secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Marne,

VU l'arrêté du 7 décembre 2001 portant délégation de pouvoir en matière d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement,

VU l'arrêté ministériel du 7 décembre 2010 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels du ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement,

VU l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles,

VU l'arrêté préfectoral n° 607 du 1er janvier 2010 relatif à la création de la direction départementale des territoires de la Haute-Marne,

VU l'arrêté préfectoral n° 1367 du 15 mai 2014 portant réorganisation de la direction départementale des territoires de la Haute-Marne à compter du 1er juin 2014,

VU l'arrêté préfectoral n°52-2020-12-215 du 22 décembre 2020 portant organisation du Secrétariat Général Commun Départemental,

VU l'arrêté préfectoral n°52-2020-12-218 du 23 décembre 2020 portant réorganisation de la Direction départementale des territoires de la Haute-Marne,

VU l'arrêté préfectoral n° 20/2648/A du 18 décembre 2020 nommant M. Gérard GIRAULT, Directeur du Secrétariat Général Commun de la Haute-Marne, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020 nommant M. Xavier LOGEROT, directeur départemental des territoires de la Haute-Marne,

SUR proposition du Secrétaire général de la Préfecture,

#### ARRÊTE :

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à M. Xavier LOGEROT, directeur départemental des territoires de la Haute-Marne, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, toutes correspondances administratives et toutes décisions dans les matières suivantes :

1 – PERSONNEL – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

	I-Décisions individuelles concernant l'octroi aux fonctionnaires, stagiaires et non titulaires A, B, C :	Arrêtés interministériels du 31/03/2011 et du 01/07/2013
PAG 1	des congés annuels, des jours ARTT et récupération des crédits d'heures et de l'utilisation des congés accumulés sur un compte épargne-temps	Décrets n°86-83 du 17/01/1986, n° 2000-815 du 25.08.2000 et n°2002-634 du 29/04/2002
PAG 2	des congés de maternité ou adoption, paternité	Décret n°86-83 du 17/01/1986 modifié
PAG 3	des congés parentaux et de présence parentale	Décret n°2012-1061 du 18 /09/2012
PAG 4	des congés bonifiés	Décret n°85-257 du 19/02/1985
PAG 5	des congés de formation	Décret n°07-1470 du 15/10/2007
PAG 6	de l'octroi et le renouvellement des congés maladie ordinaire, des congés de longue maladie ou de longue durée	Décrets n°86-83 du 17/01/1986 et n°86-442 du 14/03/1986
PAG 7	de la réintégration à temps partiel thérapeutique dans le service d'origine après un congé de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée	Décret n°94-874 du 7/10/1994
PAG 8	des congés occasionnés par un accident de service ou de travail ou maladie professionnelle	Décrets n°86-83 du 17/01/1986 et n°86-442 du 14/03/1986
PAG 9	des autorisations spéciales d'absence à l'exclusion des autorisations d'absence syndicale	Décret n°82-447 du 28/05/1982 modifié
PAG 10	des autorisations d'absence relatives à l'exercice du droit syndical et pour formation syndicale	Décrets n°82-447 du 28/05/1982 et n°86-83 du 17/01/1986



PAG 11	des congés pour l'accomplissement d'une période d'instruction militaire	Article 53 de la loi n°84-16 du 11/01/1984
PAG 12	de la mise en disponibilité  à l'expiration des droits statutaires à congé de maladie, pour donner des soins au conjoint, à un enfant ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave,  pour élever un enfant âgé de moins de huit ans,  pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint ou un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne,  pour suivre le conjoint lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle à raison de sa profession en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du fonctionnaire	Décrets n° 85-986 du 16/09/1985 et n°86-83 du 17/01/1986
PAG 13	de l'autorisation d'exercer des fonctions à temps partiel	Décret n°86-83 du 17/01/1986
PAG 14	de la décision de retour à l'exercice à plein temps	
PAG 15	des sanctions disciplinaires du 1 <sup>er</sup> groupe (avertissement et blâme)	Décret n°2010-996 du 27/08/2010
PAG 16	des décisions concernant l'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités	Décret n°2010-996 du 27/08/2010
PAG 17	d'établissement et signature des cartes d'identité de fonctionnaires et des cartes professionnelles permettant d'exercer des contrôles sur le territoire de la Haute-Marne	Décret n°2010-996 du 27/08/2010
PAG 18	des arrêtés attribuant la nouvelle bonification indiciaire (NBI) aux agents de catégories A, B et C et décision d'attribution des primes, indemnités et bonifications d'ancienneté (prime spéciale, PRS, ISS, IAT, IFTS, IFSE, notamment)	Décrets n° 1991-1067 du 14.10.1991, n° 2001-1161 du 07.12.2001, n°2010-888 du 28/07/2010 et n°2008-366 du 17 avril 2008

PAG 19	II-Recrutement et gestion des contractuels	Loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée Décret n°86-83 du 17.01.1986
PAG 20	III-Recrutement sans concours des agents de catégorie C	Décret n°2002-121 du 31/01/2002
PAG 21	IV-Affectation à un poste de travail des fonctionnaires et agents non titulaires de catégorie B et C lorsque cette mesure n'entraîne pas de changement de résidence	Décret n°86-351 du 6/03/1986 modifié et décret n°2010-996 du 27/08/2010
	V-Pour l'ensemble des agents :	
PAG 22	Liquidation des droits des victimes d'accidents de service, de maladies professionnelles et d'accidents du travail	Circulaire FP 1711-34/ CMS-28-9 du 30.01.1989
PAG 23	Décisions prononçant l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie professionnelle	Décret n°60-1089 du 6 /10/ 1960 modifié
PAG 24	Tous les actes découlant de la constitution des dossiers de retraite complémentaire (IRCANTEC) des agents	Décret n°70-1277 du 23/12/1971
	VI-Gestion des personnels d'exploitation et des ouvriers des parcs et ateliers :	
PAG 25	Gestion des personnels d'exploitation des TPE	Décret n° 91-393 du 25.04.1991 modifié
PAG 26	Gestion des ouvriers de parcs et ateliers	Décret n° 65-382 du 21.05.1965 modifié
PAG 27	Ensemble des actes de gestion afférents à la procédure du droit d'option	article 123 de la loi n° 84.53 du 26.01.1984 modifiée.
PAG 28	VII-Nomination et gestion des adjoints administratifs et des dessinateurs	Décret n°86-351 du 6 mars 1986, modifié

	VIII-Mesures générales :	
PAG 29	Élaboration et modification du Règlement intérieur	
PAG 30	Organisation des élections professionnelles	
PAG 31	Constitution du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	
PAG 32	Nomination des membres du comité local d'action sociale	Arrêté du ministère de l'écologie du 22/12/2008
PAG 33	Établissement des ordres de mission	Décret n°2006-781 du 03.07.2006
PAG 34	Nomination des membres de la commission départementale pour la fixation des rentes d'accidents du travail	Arrêté du ministère de l'équipement et du logement du 26.02.1970
PAG 35	Délivrance des autorisations de conduire les véhicules de l'administration	

<b>2 – CONTENTIEUX</b>		
CX 1	Règlement amiable des dommages causés à des tiers du fait de l'administration ou subis par l'administration	Circulaire 2003-64 du 3 novembre 2003
CX 2	Réponses aux recours gracieux	
CX 3	Contentieux devant la juridiction judiciaire : Dans les domaines relevant de la compétence de la DDT – Représentation de l'État en audience devant le juge pénal ou civil. Formulation des observations écrites et orales	Code de procédure pénale  article L. 480-13 du code de l'urbanisme
CX 4	Contentieux devant la juridiction administrative : Dans les domaines relevant de la compétence de la DDT – Représentation de l'État en audience devant les tribunaux administratifs. Formulation des observations orales	Code de justice administrative



3 – PERMIS DE CONDUIRE		
PER 1	Signature de tous documents et courriers liés à la gestion des permis de conduire	Code de la route circulaire du 31 mars 2003
PER 2	Signature des documents nécessaires aux agréments des auto-écoles et des moniteurs et au suivi administratif des centres de sensibilisation à la sécurité routière	Articles L. 212-1 et suivants et L. 213-1 à L. 213-8 du code de la route

4 – TRANSPORTS – EXPLOITATION DES ROUTES		
1 – Chemin de fer		
TER 1.1	Déclaration d'inutilité aux chemins de fer des immeubles valant moins de 76,22 €	Arrêté du 06.08.1963
2 – Transports routiers		
TER 2.1	Dérogation temporaire à l'interdiction de circulation de véhicules de transports routiers de marchandises de plus de 7,5 tonnes de poids total en charge à certaines périodes de l'année	Code de la route, article R. 411-18 Arrêté du 02.03.2015 (article 5)
TER 2.2	Autorisation individuelle ou accord au département d'origine pour la circulation des transports exceptionnels de marchandises, des transports exceptionnels de personnes ou des ensembles routiers comportant plus d'une remorque	Code de la route, articles R. 433-1 à R. 433-8
3 – Exploitation des routes		
TER 3.1	Délimitation des zones 30 sur une route départementale ou une voie communale classées à grande circulation	Code de la route, article R. 411-4
TER 3.2	Arrêté réglementant une intersection avec une route départementale ou une voie communale classées à grande circulation	Code de la route, article R. 411-7

TER 3.3	Avis préalable aux arrêtés du président du conseil départemental ou d'un maire réglementant temporairement la circulation sur une route départementale ou une voie communale classée à grande circulation	Code de la route, article R. 411-8
TER 3.4	Avis sur les projets de modification des caractéristiques techniques des routes départementales ou voies communales classées à grande circulation	Code de la route, articles L. 110-3 et R.411-8-1
TER 3.5	Réglementation de la circulation sur les ponts pour les routes départementales ou les voies communales classées à grande circulation	Code de la route, article R. 422-4
TER 3.6	Arrêté portant autorisation de faire circuler des véhicules routiers touristiques	Code de la route article R.433-7 et arrêté du 22 janvier 2015 définissant les caractéristiques et les conditions d'utilisation des véhicules autres que les autocars et les autobus, destinés à des usages de tourisme et de loisirs.

## 5 – VOIES NAVIGABLES

<b>5 – VOIES NAVIGABLES</b>		
	<b>1 – Gestion et conservation du domaine public fluvial :</b>	
	Il est précisé que par domaine public fluvial, il faut entendre : La rivière Marne classée dans le domaine public fluvial non navigable, partie comprise entre un point situé à 0,200 Km en aval du pont Godard Jeanson (RN 67) à Saint-Dizier et la limite des départements de la Haute-Marne et de la Marne	
VN 1.1	Actes d'administration du domaine public fluvial, autorisations d'occupation temporaire et de stationnement sur les dépendances de ce domaine	Code du domaine de l'État, article R. 53



VN 1.2	Autorisations de prises d'eau et arrêtés d'établissements temporaires, à l'exclusion de l'arrêté de mise à l'enquête	Code général de la propriété des personnes publiques articles 2124-8 et suivants
VN 1.3	Extractions de matériaux, attestation de fin d'instruction domaniale	Décret n° 2006-798 du 06.07.2006
	<b>2 – Police de la navigation</b>	
	Les actes relatifs aux compétences dévolues au Préfet en matière de police de la navigation en ce qui concerne le canal entre Champagne et Bourgogne et ses dépendances sur le territoire de la Haute-Marne	
	<i>1 – Actes dans l'exercice des missions de préservation de l'ordre public suivants :</i>	
VN 2.1	– Règlements particuliers de police	Décret n°73-912 du 21/09/1973 modifié portant règlement général de police de la navigation intérieure article 1
VN 2.2	– Autorisations de manifestations nautiques	Décret n°73-912 du 21/09/1973 Article 1-23 du règlement particulier de police de la navigation du 20/12/1974
VN 2.3	– Autorisations spéciales de transports	Décret n°73-912 du 21/09/1973 Article 1-21 du règlement particulier de police de la navigation du 20/12/1974
VN 2.4	– Plans de signalisation associés et la liste des ouvrages pour lesquels la mise en place d'une signalisation appropriée est nécessaire	Article L.211-3 du code de l'environnement

	<i>II – Mesures temporaires</i>	
VN 2.5	Mesures temporaires prévues par le décret n°2012-1556 du 18/12/2012	
VN 2.6	Autres mesures temporaires prises en application de l'article 1.22 du Règlement particulier de police	
<b>6 – MILIEUX AQUATIQUES</b>		
	<b>1 – Police de l'eau</b>	
MAQ 1.1	Tous les actes relatifs à la procédure applicable aux déclarations et autorisations prévues par les articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement à l'exception des arrêtés d'autorisation	Articles R. 214-32 et suivants du code de l'environnement Articles R. 181-1 du code de l'environnement
MAQ 1.2	Tous les actes relatifs à la procédure applicable aux opérations entreprises dans le cadre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement (déclaration d'intérêt général ou d'urgence) à l'exception de l'arrêté préfectoral portant déclaration d'intérêt général ou d'urgence	Article R. 214-89 du code de l'environnement
	<b>2 – Pêche</b>	
MAQ 2.1	Interdiction temporaire de la pêche sur le canal entre Champagne et Bourgogne et ses dépendances sur le territoire de la Haute-Marne et les cours d'eau navigables	Code de l'environnement articles R. 436-55 et suivants
MAQ 2.2	Autorisation de capture, de transport ou de vente de poissons, à des fins sanitaires, scientifiques et écologiques, notamment pour en permettre le sauvetage, le dénombrement, la reproduction, favoriser le repeuplement et remédier aux déséquilibres biologiques	Article L. 436-9 du code de l'environnement
MAQ 2.3	Arrêtés réglementaires relatifs à l'organisation de concours de pêche en première catégorie piscicole	Article R. 436-22 du code de l'environnement

MAQ 2.4	Certificat concernant la validité des droits d'un plan d'eau	Articles L. 431-7, L. 431-8, R. 431-5 à R. 431-37 du code de l'environnement
MAQ 2.5	Arrêté portant exercice gratuit du droit de pêche au titre de l'article L. 435-5 du code de l'environnement du propriétaire riverain par l'AAPPMA lorsque l'entretien d'un cours d'eau non domanial est financé majoritairement par des fonds publics	Articles L. 435-5, R. 435-38 du code de l'environnement
MAQ 2.6	Arrêtés portant sur l'établissement des réserves de pêches	Article R. 436-73 du code de l'environnement
MAQ 2.7	Arrêtés relatifs à l'exercice de la pêche et décisions relatives à l'établissement des périodes d'ouverture de la pêche	Article R. 436-6 et suivants du code de l'environnement
	<b>3 – Hydrologie</b>	
MAQ 3	Constitution et tenue du secrétariat de l'observatoire départemental des situations hydrologiques, climatiques et agronomiques – dénommé aussi observatoire « sécheresse »	Circulaire du ministère de l'Agriculture du 26 février 1990

## 7 – CONSTRUCTION

C 1.1	Décision relative à l'octroi d'un prêt, d'une prime ou d'une subvention, d'un agrément, sous réserve que la construction projetée ou l'amélioration envisagée réponde aux objectifs de la programmation ou d'une politique d'amélioration de l'habitat définie par le Préfet et validée par le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH)	Articles R.331-1 à 16, 24 et 28 du Code de la construction et de l'habitation
	Prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale (PALULOS) inscrite au programme arrêté par le préfet	Articles R. 323-1 à R. 323-12 du code de la construction et de l'habitation
	Décision portant agrément à taux réduit de TVA	Article R. 331-14 du code de la construction et de l'habitation Décret n° 96.860 du 2 octobre 1996



	Subventions pour la construction, l'acquisition – amélioration de logements locatifs aidés	Articles R. 331-1 à R.331-59 du code de la construction et de l'habitation
	Décision favorable à l'octroi d'un prêt locatif social accordé par des établissements de crédits adjudicataires des enveloppes de prêts	Articles R. 311-1 à R.331-23 du code de la construction et de l'habitation
C 1.2	Autorisation de transformation et changement d'affectation des locaux	Article L. 631-7 du code de la construction et de l'habitation
C 1.3	Signature des conventions ouvrant droit à l'allocation personnalisée au logement, conclues, en application des articles L. 353-1 à L. 353-20 et R. 353-1 à R. 353-214 du code de la construction et de l'habitation	
C 1.4	Signature des conventions d'attribution relative à la mise en œuvre du programme d'action pour le logement des plus défavorisés	
C 1.5	Prêt pour le financement de travaux tendant à économiser l'énergie	Décret n° 81-150 du 16 février 1981
C 1.6	Subvention pour suppression d'insalubrité	Article R. 523-1 à R.523-3 du code de la construction et de l'habitation
C 1.7	Autorisation de louer une habitation ayant bénéficié d'un prêt PAP	Article R. 331-41 du code de la construction et de l'habitation
C 1.8	Décision portant agrément à taux réduit de TVA pour la réalisation de travaux d'amélioration, de transformation ou d'aménagement de logements locatifs sociaux	Code Général des Impôts, articles 257-7 bis et 278 sexies IV

C 1.9	Autorisation de louer une habitation ayant bénéficié d'un prêt à taux 0	Article R. 317-5 du code de la construction et de l'habitation
C 1.10	Autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention PALULOS	Article R. 323-8 du code de la construction et de l'habitation
C 1.11	Autorisation de démolir des bâtiments appartenant à des OPH	Article R. 443-15-1 du code de la construction et de l'habitation
C 1.12	Autorisations de prorogation du délai de dépôt ou d'exécution d'une Ad'AP ou d'un Sda-Ad'AP	Articles L.111-7-6, articles R.111-19-31 et R.111-19-42 à 44 du code de la construction et de l'habitation Articles L.1112-2-1, L.1112-2-3, R.1112-11 et R.1112-19 à 21 du Code des transports
C 1.12 bis	Décision d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmé, à l'exception des décisions de refus	Article R.111-19-40 du code de la construction et de l'habitation
C 1.12 ter	Dérogation aux dispositions applicables lors de la construction, de la création, ou de la modification d'établissements recevant du public ou d'installations recevant du public, à l'exception des décisions de refus	Article R.111-19-10 du code de la construction et de l'habitation.
C 1.13	Autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention ou l'agrément en offre nouvelle	Article R.311-5b du code de la construction et de l'habitation
C 1.14	Autorisation d'aliéner du patrimoine des organismes de logement social	Article L.443-7 du code de la construction et de l'habitation

8 – OPÉRATIONS DOMANIALES		
OD 1	Tous les actes relatifs aux immeubles bâtis ou non bâtis devenus inutiles à la DDT, pour transmission aux domaines	

9 – URBANISME		
	1 – Règles d'urbanisme	
UB 1	Dérogations prévues à l'article R.111-16 à 19 du code de l'urbanisme (RNU)	Article R.111-20 du code de l'urbanisme
	2 – Application du droit des sols	
	<i>1 – Permis de construire, de démolir, d'aménager, déclarations préalables, accords et avis conformes</i>	
UB 2.1	Lettre de majoration du délai d'instruction	Article R. 423-42 du code de l'urbanisme
UB 2.2	Demande de pièces complémentaires	Article R. 423-38 du code de l'urbanisme
UB 2.3	Décisions concernant les demandes d'autorisation d'urbanisme dans les cas prévus à l'article R. 422-2 du code de l'urbanisme	Article R. 422-2 du code de l'urbanisme
	pour les projets réalisés pour le compte d'états étrangers ou d'organisations internationales de l'État, des établissements publics et concessionnaires	
	pour les ouvrages de production, de transport, de distribution et de stockage d'énergie lorsque cette énergie n'est pas destinée principalement à une utilisation directe par le demandeur	
	pour les installations nucléaires de base	
	pour les travaux soumis à l'autorisation du ministre de la défense ou du ministre chargé des sites ou en cas d'évocation par le ministre chargé de la protection de la nature ou par le ministre chargé des monuments	



	historiques et des espaces protégés	
UB 2.4	Prorogation d'autorisation d'urbanisme dans les conditions énoncées aux articles R. 424-21 à R. 424-23	Articles R. 424-21 et suivants du code de l'urbanisme
UB 2.5	Arrêté autorisant le différé des travaux de finition	Article R. 442-13 du code de l'urbanisme
UB 2.6	Délivrance de l'avis conforme au titre des articles L.174-1, L.422-5 et L.422-6, suite à l'annulation, l'abrogation ou la caducité d'un document d'urbanisme, à l'exception du cas où cet avis est défavorable	Articles L. 174-1, L. 422-5 et L. 422-6 du code de l'urbanisme
UB 2.7	Délivrance de l'accord prévu à l'article L.142-5 en l'absence de SCOT pour les projets relevant du 3° de l'article L.142-4, à l'exception des décisions de refus de dérogation	Articles L. 142-4 et L.142-5 du Code de l'Urbanisme
	<i>II – Achèvement des travaux</i>	
UB 2.8	Décision de contestation de la déclaration	Article R. 462-6 du code de l'urbanisme
UB 2.9	Mise en demeure de déposer un dossier modificatif ou de mettre les travaux en conformité	Article R. 462-9 du code de l'urbanisme
UB 2.10	Attestation certifiant que la conformité des travaux avec le permis ou la déclaration n'est pas contestée	Article R. 462-10 du code de l'urbanisme
	<b>3 – Infractions en matière d'urbanisme</b>	
UB 3	Actes en matière d'infractions à la législation de l'urbanisme prévus aux articles L. 160-1, L. 480-2, L. 480-6, L. 480-9	Article R. 480-4 du code de l'urbanisme
	<b>4 – Zone d'aménagement différé</b>	
UB 4	Délivrance de l'attestation mentionnant que le bien n'est plus soumis au droit de préemption	Article R. 212-5 du code de l'urbanisme

	<b>5 – Information du pétitionnaire</b>	
UB 5	Lettre informant le pétitionnaire qu'il est titulaire d'une autorisation illégale et du sens de la décision à intervenir	Article L.121-1 du code des relations entre le public et l'administration
	<b>6 – Porter à la connaissance et notes d'enjeux</b>	
UB 6	Notes d'enjeux de l'état  Actes destinés à « porter à la connaissance » des communes ou de leurs groupements compétents tous les éléments à prendre en compte au cours de l'élaboration du PLU, de la carte communale et du SCOT	Article L.132-2 du code de l'urbanisme
	<b>7 – Enquêtes publiques</b>	
UB 7	Tous documents, courriers et arrêtés concernant les enquêtes publiques réalisées en matière d'urbanisme	Articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 du code de l'environnement
	<b>8 – Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF)</b>	
UB 8	<b>Fonctionnement de la CDPENAF</b>	
	<b>Plan Local d'Urbanisme :</b>  Procédure d'élaboration, de révision générale ou à modalités allégées, et de modification ayant pour effet une réduction substantielle des surfaces affectées à des productions bénéficiant d'une AOP ou une atteinte substantielle aux conditions de production de l'appellation  Dérogation au principe de l'urbanisme limitée	Article L. 112-1-1 et D. 112-1-24 du code rural et de la pêche maritime  Article L.142-5 et R. 142-2 du code de l'urbanisme
	<b>Carte communale :</b>  Procédure d'élaboration et de révision ayant pour effet une réduction substantielle des surfaces affectées à des productions bénéficiant d'une AOP ou une atteinte substantielle aux conditions de production de l'appellation  Dérogation au principe de l'urbanisme limitée	Article L. 112-1-1 et D. 112-1-24 du code rural et de la pêche maritime  Article L.142-5 et R. 142-2 du code de l'urbanisme



	<p><b>Autorisations d'urbanisme :</b></p> <p>Construction de bâtiments nouveaux à usage d'habitation à l'intérieur du périmètre regroupant les bâtiments d'une ancienne exploitation agricole</p> <p>Constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole, à des équipements collectifs, à la réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, à la mise en valeur des ressources naturelles et à la réalisation d'opérations d'intérêt national</p> <p>Constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles, lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production et dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées</p> <p>Constructions et installations incompatibles avec le voisinage des zones habitées et l'extension mesurée des constructions et installations existantes</p> <p>Constructions et installations nécessaires aux activités agricoles ou forestières ou aux cultures marine situées en discontinuité de l'urbanisation existante</p>	<p>Article L. 111-4-1°), L. 111-5 et D. 111-20 du Code de l'urbanisme</p> <p>Article L. 111-4-2°), L. 111-5 et R. 111-20 du Code de l'urbanisme</p> <p>Article L. 111-4-2°bis, L. 111-5 et R. 111-20 du Code de l'urbanisme</p> <p>Article L. 111-4-3°), L. 111-5 et R. 111-20 du Code de l'urbanisme</p> <p>Article L.121-10 du code de l'urbanisme</p>
	<p><b>Autorisations commerciales:</b></p> <p>Dérogation au principe d'urbanisation limitée à l'intérieur d'une zone ou d'un secteur rendu constructible après la date du 4 juillet 2003</p>	<p>Article L. 142-5 et R. 142-2 du Code de l'urbanisme</p>
	<p><b>Etudes préalable dans le cadre du dispositif de compensation collective agricole :</b></p> <p>Validation de l'étude préalable, approbation ou propositions alternatives pour les mesures de compensation collective agricole</p>	<p>Article L. 112-1-3 et D. 112-1-18 à 22 du code rural et de la pêche maritime</p>
	<p><b>Atteinte à une production sous SIQO :</b></p> <p>Avis sur un projet ou sur un document d'urbanisme portant atteinte à une production sous signe d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO)</p>	<p>Article L. 112-1-1 et D. 112-1-23 du code rural et de la pêche maritime</p>

	<p><b>Atteinte substantielle à une production sous AOP :</b></p> <p>Avis sur un document d'urbanisme qui a pour conséquences une réduction substantielle des surfaces affectées à des productions bénéficiant d'une AOP ou une atteinte substantielle aux conditions de production de l'appellation</p>	Article L. 112-1-1 et D. 112-1-23 du code rural et de la pêche maritime

## 10 – AGRICULTURE

AG 1	Arrêtés d'agrément ou de retrait d'agrément des groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC)	Articles L323-11 et L323-12 du code rural et de la pêche maritime
AG 2	Décision d'agrément des plans de professionnalisation personnalisés (PPP) des jeunes agriculteurs	Articles D343-22 du code rural et de la pêche maritime
AG 3	Décisions d'attribution des indemnités aux organismes d'accompagnement et décisions d'agrément des maîtres de stage concernant les stages d'application du PPP	Articles D343-23 du code rural et de la pêche maritime
AG 4	Décisions d'attributions des aides liées à l'installation des jeunes agriculteurs	Articles D343-3 et suivants du code rural et de la pêche maritime
AG 5	Décisions d'agrément du point accueil installation (PAI) et du centre d'élaboration des plans de professionnalisation personnalisé (CEPPP)	
AG 6	Autorisations de regroupements d'ateliers laitiers (sauf refus)	
AG 7	Autorisations de société civile laitière (sauf refus)	Article D654-111 du code rural et de la pêche maritime

AG 8	Arrêtés de prolongation de délai d'instruction en matière de contrôle des structures	Article R331-6 du code rural et de la pêche maritime
AG 9	Décisions de mise en œuvre et d'attribution d'aides individuelles au titre du programme pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL)	Article D343-34 du Code rural et de la pêche maritime
AG 10	Décisions d'autorisation d'exploiter des terres agricoles en l'absence de concurrence	Article R331-6 du code rural et de la pêche maritime
AG 11	Attribution des aides aux investissements et des aides spécifiques pour les exploitations agricoles du plan de développement rural hexagonal (PDRH) (programmation 2007-2013) et du plan de développement rural régional (PDRR) (programmation 2014-2020) faisant intervenir un financement de l'État et éventuellement des fonds du FEADER : conventions, arrêtés attributifs et leurs avenants, décisions de déchéance de droits, décision d'annulation ou de réduction	Règlement (CE) n°1698/2005 du 20 septembre 2005 modifié  Règlement (UE) n°1310/2013 du 17 décembre 2013
AG 12	Tous les actes, décisions et documents relatifs au recalcul des droits à paiement unique	Article D615-65 du code rural – Règlements CE n°1782/2003 du 29 septembre 2003 modifié et n° 73/2009 du 19 janvier 2009
AG 13	Décisions de mise en œuvre et d'attribution des aides au titre des soutiens couplés dans le cadre de la PAC 2015-2020	Règlement UE n°1307/2013 du 17 décembre 2013 Titre IV Chapitre 1
AG 14	Décisions de mise en œuvre et d'attribution des aides au titre du paiement de base, du verdissement, du paiement redistributif et des paiements en faveur des jeunes agriculteurs dans le cadre de la PAC 2015-2020	Règlement UE n°1307/2013 du 17 décembre 2013 Titre III Chapitres 1, 2, 3 et 5



AG 15	Conventions relatives aux analyses et suivis, décisions d'aide financière sous forme de plans de redressement en faveur des agriculteurs en difficultés	
AG 16	Décisions de mise en œuvre et décisions relatives aux contrôles administratifs et aux contrôles sur place des exploitations agricole demandeuses d'aides au titre de la politique agricole commune (PAC) 2015-2020 concernant : les mises à contrôle, leurs réalisations et les suites données aux contrôles	Règlement UE n° 809/2014 du 17 juillet 2014
AG 17	Décisions relatives aux droits de plantations	Articles R665-2 à 17 du CRPM conformément aux dispositions du décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles
AG 18	Tous actes et décisions concernant la clôture du remembrement compétence état	Code rural et la pêche maritime – Ancien code rural
AG 19	Tous actes ou décisions relatifs à la reconnaissance, l'attribution et au paiement des indemnités liées aux calamités agricoles	Article L.361-1 à L.361-8 et D.361-1 à D.361-7 du Code rural et la pêche maritime Arrêté ministériel (MAA) du 24 janvier 2019
AG 20	Tous actes et décisions relatifs à l'instruction du dispositif national d'accompagnement des projets et initiatives des CUMA	Règlement UE n°1407/2013 du 18 décembre 2013
AG 21	Tous courriers nécessaires à l'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter	Articles L331-1 à L331-12 et R331-1 à R331-12 du code rural et de la pêche maritime

11 – CHASSE		
	<b>Captures</b>	
CH 1	Autorisations individuelles et exceptionnelles pour capturer les lapins avec bourses et furets lorsqu'ils ne sont pas classés nuisibles	Article L. 424-11 du code de l'environnement Arrêté Ministériel du 1 <sup>er</sup> août 1986 modifié
CH 2	Capture de gibier et reprise du gibier vivant à des fins scientifiques ou de repeuplement y compris dans les réserves de chasse et de faune sauvage	Articles R. 422-86 et R. 422-87 du code de l'environnement Arrêté Ministériel du 1 <sup>er</sup> août 1986 modifié
CH 3	Arrêté préfectoral portant autorisation de désairage des rapaces	Articles L. 411-1 à L. 411-2, R. 411-1 et suivants du code de l'environnement Décret n°97-34 du 15/01/1997 Décret n°97-1204 du 12/12/1997
	<b>Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts</b>	
CH 4	Autorisations individuelles de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts	Articles R. 427-8, R. 427-10 à R. 427-25 du code de l'environnement
CH 4 bis	Arrêté préfectoral portant sur les périodes et les modalités de destruction du pigeon ramier et du sanglier	Articles L.425-2, R.427-6, R.427-13 à R.427-18 et R. 427-25 du code de l'environnement Décret n° 2012-402 du 23 mars 2012- Arrêté ministériel du 03 avril 2012 Décret n°2016-115 du 4 février 2016

	<b>Entraînements chiens</b>	
CH 5	Arrêté préfectoral fixant les conditions de réalisation des entraînements, concours et épreuves de chiens de chasse y compris pour épreuves de chiens de rouge (Union nationale d'utilisation des chiens de rouge)	Articles L. 420-3 et L.424-1 du code de l'environnement Arrêté Ministériel du 21 janvier 2005 modifié
	<b>Plan de chasse</b>	
CH 6	Arrêté portant fixation des minimums et maximums de têtes de grand gibier à prélever annuellement dans l'ensemble du département	Articles L.425-8 et R. 425-2 du code de l'environnement
	<b>Élevages et détention de gibier</b>	
CH 7	Autorisation d'ouverture, fermeture et transfert des établissements d'élevage et délivrance des certificats de capacité	Articles R. 413-24 à R. 413-27, R. 413-36 et R. 413-37 du code de l'environnement Arrêté Ministériel du 10 août 2004 modifié
CH 8	Autorisations de détention, production et élevage de gibier, au sein des élevages d'agrément.	Articles R. 413-24 à R. 413-27, R. 413-36 et R. 413-37 du code de l'environnement Arrêté Ministériel du 10 août 2004 modifié
	<b>Réserves de chasse et faune sauvage</b>	
CH 9	Arrêté préfectoral portant classement en réserve de chasse et de faune sauvage	Articles L 422-27, R 422-82 à R 422-91 du Code de l'environnement Décret n° 2006-1432 du 22/11/2006
CH 10	Arrêté préfectoral portant autorisation de destruction des animaux d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts dans une réserve de chasse et de faune sauvage	Articles R.427-8, R 427-18 du code de l'environnement Décret n° 2006-1432 du 22/11/2006



	<b>Régulation des cormorans</b>	
CH 11	Arrêtés préfectoraux autorisant individuellement la destruction du grand cormoran	Articles L. 411-1, L. 411-2, L. 431-6, R. 411-1 à R. 411-14 du code de l'environnement Arrêté ministériel triennal fixant annuellement les quotas départementaux
	<b>Comptage gibier</b>	
CH 12	Autorisations délivrées pour le comptage du gibier avec emploi de source lumineuse	Arrêté ministériel du 1 <sup>er</sup> août 1986 modifié
	<b>Piégeage</b>	
CH 13	Agrément des piégeurs	Articles R. 427-16 et R. 427-17 du code de l'environnement Arrêté ministériel du 29.01.2007 modifié
	<b>Prélèvement et introduction de gibier</b>	
CH 14	Autorisation d'introduction dans le milieu naturel de grand gibier ou de lapins de garenne et prélèvement dans le milieu naturel d'animaux vivants d'espèces dont la chasse est autorisée	Arrêté ministériel du 7 juillet 2006 modifié
	<b>Louveterie</b>	
CH 15	Arrêté individuel relatif au tir de jour et de nuit des espèces de grand gibier, de blaireaux et des espèces d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts dans le département par les lieutenants de louveterie	Articles L.427-1, L. 427-6, L.427-9, R.427-1 et R.427-4 du code de l'environnement

	<b>Expositions d'animaux et naturalisations</b>	
CH 16	Arrêté préfectoral portant autorisation d'exposition d'animaux naturalisés par la Fédération départementale des chasseurs et pour l'Office français de la biodiversité	Articles L. 411-1 et L. 411-2 et R. 411-6 à R. 411-14 du code de l'environnement Arrêté ministériel du 19/02/2007
CH 17	Arrêté préfectoral portant autorisation de naturalisation de spécimens d'espèces animales non domestiques	Articles L. 411-1 et L. 411-2 et R. 411-6 à R. 411-14 du code de l'environnement Arrêté ministériel du 19/02/2007
	<b>Transport d'animaux de la faune sauvage</b>	
CH 18	Arrêté préfectoral autorisant le transport d'espèces protégées à des fins de naturalisation	Article L.411-1 du code de l'environnement Arrêté ministériel du 26 novembre 2013
	<b>Sécurité</b>	
CH 19	Autorisation de destruction des animaux pouvant causer des atteintes graves à la sécurité aérienne dans les lieux où celle-ci est menacée	Article R. 427-5 du code de l'environnement
CH 20	Arrêté préfectoral portant interdiction ou suspension de la chasse sur certains territoires, en l'absence d'accord entre les demandeurs de plans de chasse, pour des motifs de sécurité	Articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2215-1 du code général des collectivités territoriales
CH 21	Arrêté préfectoral portant répartition des territoires de chasse, en l'absence d'accord entre les demandeurs de plans de chasse, pour des motifs de sécurité	Articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2215-1 du code général des collectivités territoriales
	<b>Commissions</b>	
CH 22	Arrêté préfectoral portant nomination et modification des membres de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage	Décrets n° 2006-665 du 07/06/2006, n° 2006-672 modifié du 08/06/2006, n°



## 12 – FORÊT

FO 1	Autorisations et refus de défrichement	Articles L. 341-1, L. 341-3 L. 214-13 et R. 341-1 et R. 341-2 du code forestier
FO 2	Attribution des aides financières de l'État et des fonds européens à l'investissement forestier : conventions et arrêtés attributifs et leurs avenants, décisions de déchéance de droits, décisions d'annulation ou de réduction	Article L. 121-6 du code forestier
FO 3	Établissement de certificat de gestion durable (certificats « Monichon » et ISF) décrits à l'article 8 du code forestier pour les exonérations accordées par les articles 793, 885 D, 1 840 G bis et 1929 du code général des impôts	Articles 793, 885 D, 1840Gbis et 1929 du code général des impôts
FO 4	Gestion des prêts en travaux de reboisement (vente de coupes de bois et actes de résiliation)	Article L. 156-2 du code forestier
FO 5	Gestion des prêts en numéraire de reboisement et équipement (autorisation de mainlevée de garantie)	Article L. 156-3 du code forestier
FO 6	Soumission et distraction du régime forestier	Article L. 211-1 du code forestier
FO 7	Autorisation ou refus d'autorisation des coupes de bois	Article L 124-5 du code forestier
FO 8	Approbation de la valeur estimative des produits des coupes délivrées en nature dans les forêts communales relevant du régime forestier	Décret 2012-710 du 07/05/2012
FO 9	Droit de préférence et/ou de préemption par l'État en cas de vente de parcelles forestières de moins de 4 hectares	Article L.331-23 du code forestier

13 – PROTECTION DES VÉGÉTAUX		
VEG 1	Agrément des groupements de défense contre les ennemis des cultures	Article 3 de l'ordonnance du 2 novembre 1945
VEG 2	Indemnisation des pertes résultant de la destruction des végétaux contaminés ordonnée par mesure de protection	Article 12 de l'ordonnance du 2 novembre 1945
VEG 3	Décisions correspondant à la mise en œuvre des opérations de police phytosanitaire et de contrôle <ul style="list-style-type: none"> <li>- Saisie des produits susceptibles de véhiculer les parasites dangereux</li> <li>- Mise en quarantaine, désinfection, interdiction de planter ou de multiplier, destruction de végétaux sur des terrains contaminés ou des terrains environnants</li> <li>- Mise en quarantaine, désinfection ou destruction des végétaux contaminés dans les pépinières</li> <li>- Désinfection, refoulement ou destruction des végétaux reconnus contaminés au moment de leur importation</li> </ul>	Ordonnance du 2 novembre 1945 - Décrets du 13 juillet 1983 et du 27 août 1951
VEG 4	Délivrance du certificat pour les bois bruts	

14 – DIVERS		
	<b>Environnement</b>	
DIV 1	Transaction pénale dans tous les domaines du Code de l'environnement	Article L173-12 du code de l'environnement, décret 2014-368 du 24 mars 2014
DIV 2	Mise en demeure liée à l'exploitation d'un IOTA (installation, ouvrage, travaux ou activité) sans autorisation ou en cas d'opposition à déclaration	Article L.171-7 du code de l'environnement.
DIV 3	Mise en demeure en cas d'inobservation des prescriptions applicables aux IOTA	Article L.171-8 du code de l'environnement.
DIV 4	Indemnisation pour dommages causés aux troupeaux domestiques par le loup ou le lynx	Décret n° 2019-722 du 9 juillet 2019

	<b>Natura 2000</b>	
DIV 5	Décision d'attribution d'aide de l'État et du FEADER Axe 3	Articles L. 414-1 à L. 414-7 et R. 414-8 à R. 414-18 du code de l'environnement
DIV 6	Décision d'attribution d'aides de l'État et du FEADER pour contrats forestiers sur site Natura 2000	
DIV 7	Arrêtés portant validation des documents d'objectifs des sites Natura 2000	Articles L. 414-1 à L. 414-7 et R. 414-8 à R. 414-18 du code de l'environnement
DIV 8	Arrêtés portant constitution des comités de pilotage des sites Natura 2000	Articles L. 414-1 à L. 414-7 et R. 414-8 à R. 414-18 du code de l'environnement
	<b>Publicité, enseignes et pré-enseignes</b>	
DIV 9	Actes et courriers relatifs à l'application de la réglementation en matière d'affichage publicitaire, enseignes et pré-enseigne  Notes d'enjeux de l'État.  Actes destinés à « porter à la connaissance » des communes ou de leurs groupements compétents tous les éléments à prendre en compte lors de l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité (RLP) et d'un RLPi	Décret 2012-118 du 30 janvier 2012 Code de l'environnement titre VIII, Code de la route, livre IV, titre I, chapitre VIII  Article L.132-2 du code de l'urbanisme

	<b>FEADER Axes 3 et 4</b>	
DIV 10	Tous actes et décisions concernant les axes 3 et 4 du FEADER comme définis dans le règlement (CE) n° 1698/2005 du 20 septembre 2005	
DIV 11	Certification des dépenses réalisées dans le cadre d'une opération subventionnée par le FNADT ou le FEDER	



**Article 2 :** En application du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, M. Xavier LOGEROT, directeur départemental des territoires de la Haute-Marne, peut par arrêté, donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité. Il devra s'abstenir de donner des instructions aux agents placés sous son autorité dans les domaines mentionnés à l'article 3.

**Article 3 :** En application de l'article 25 bis du Titre Ier du statut général des fonctionnaires, Monsieur Xavier LOGEROT, directeur départemental des territoires de la Haute-Marne, devra se déporter auprès de Madame Isabelle LOREAUX, directrice départementale adjointe des territoires, sur toutes les décisions concernant les communes où il a eu un mandat électif, en l'occurrence la circonscription électorale de Langres et l'établissement public intercommunal à fiscalité propre qui lui est rattaché, ainsi que pour toutes les décisions qui peuvent concerner l'exploitation agricole appartenant à sa famille.

**Article 4 :** Le présent arrêté entrera en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

**Article 5 :** Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**Article 6 :** Le Secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Marne et le directeur départemental des territoires de la Haute-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

Chaumont, le 4 - MARS 2021



Le Préfet

*Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut-être déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans le même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.*



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service de la Coordination  
des Politiques Publiques et  
de l'Appui Territorial**

COORDINATION ADMINISTRATIVE

**ARRÊTÉ N° 52-2021-03-036**

portant délégation de signature,  
au titre de l'article 10 du décret du 7 novembre 2012  
relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

à

**Monsieur Xavier LOGEROT**  
directeur départemental des territoires

pour l'ordonnancement secondaire  
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État

Le Préfet de la Haute-Marne

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 34,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU les arrêtés ministériels portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués relevant des ministères :

- de l'Urbanisme, du Logement et des Transports en date du 21 décembre 1982,
- de l'Environnement en date du 27 janvier 1992,
- de l'Agriculture et de la Pêche en date du 2 mai 2002,
- de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durable en date du 27 janvier 1987 et du 4 octobre 2007,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Monsieur Joseph ZIMET, Préfet de la Haute-Marne,

VU le décret du 6 décembre 2017 portant nomination de M. François ROSA, en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne,

VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020 nommant M. Xavier LOGEROT, directeur départemental des territoires de la Haute-Marne,

VU l'arrêté préfectoral n° 607 du 1<sup>er</sup> janvier 2010 relatif à la création de la direction départementale des territoires de la Haute-Marne,

VU le décret n° 2017-1893 du 31 décembre 2017 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances 2018,

VU l'arrêté préfectoral n°52-2020-12-215 du 22 décembre 2020 portant organisation du Secrétariat Général Commun Départemental,

VU l'arrêté préfectoral n°52-2020-12-218 du 23 décembre 2020 portant réorganisation de la Direction départementale des territoires de la Haute-Marne,

VU l'arrêté préfectoral n° 20/2648/A du 18 décembre 2020 nommant M. Gérard GIRAULT, Directeur du Secrétariat Général Commun de la Haute-Marne, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

SUR proposition du Secrétaire général de la Préfecture,



## **ARRÊTE :**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à M. Xavier LOGEROT, directeur départemental des territoires de la Haute-Marne, en tant que responsable d'unité opérationnelle ou responsable de service prescripteur pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État concernant les programmes suivants :

### **Mission : Écologie, Développement et aménagement durables**

- ▶ Programme « Paysages, eau et biodiversité » (113)
- ▶ Programme « Prévention des risques » (181), y compris pour les actions relevant du fonds de prévention des risques naturels majeurs
- ▶ Programme « Infrastructures et services de transport » (203)

### **Mission : Cohésion des territoires**

- ▶ Programme « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (135)

### **Mission : Sécurités**

- ▶ Programme « Sécurité et éducation routières » (207)

### **Mission : Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales**

- ▶ Programme « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » (149), mais également en ce qui concerne l'exécution des crédits, hors réseau Trésor Public, dont la gestion est confiée à l'Agence de services de paiement (ASP)

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

Elle est également donnée pour les recettes relatives à l'activité du service et pour opposer la prescription quadriennale aux créanciers.

**Article 2 :** Conformément à l'article 44-I du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, M. Xavier LOGEROT est autorisé à subdéléguer sa signature à ses subordonnés, pour les attributions qui lui sont conférées par le présent arrêté. Il devra s'abstenir de donner des instructions aux agents placés sous son autorité dans les domaines mentionnés à l'article 3. La signature des agents habilités est accréditée auprès du comptable payeur.

**Article 3 :** En application de l'article 25 bis du Titre Ier du statut général des fonctionnaires, Monsieur Xavier LOGEROT, Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Marne, devra se déporter auprès de Madame Isabelle LOREAUX, Directrice Départementale adjointe des Territoires, sur toutes les décisions concernant les communes où il a eu un mandat électif, en l'occurrence la circonscription électorale de Langres et l'établissement public intercommunal à fiscalité propre qui lui est rattaché, ainsi que pour toutes les décisions qui peuvent concerner l'exploitation agricole appartenant à sa famille.

**Article 4 :** Demeurent soumis à ma signature les arrêtés d'attribution de subvention et les conventions faisant l'objet d'un contrôle préalable, passées au nom de l'État.

**Article 5 :** Demeurent réservés à ma signature quel qu'en soit le montant :

- les ordres de réquisition du comptable public
- les décisions de passer outre les avis défavorables du contrôleur financier exceptée la mise en forme exécutoire des états de recouvrement des créances de l'État et par application de l'article R 424-1 du Code de l'urbanisme, l'établissement et la signature des titres exécutoires pour les taxes recouvrées par les comptables du Trésor.

**Article 6 :** En tant que responsable d'unité opérationnelle, M. Xavier LOGEROT, directeur départemental des territoires de la Haute-Marne veillera à adresser sous mon couvert le compte-rendu trimestriel d'utilisation des crédits pour l'exercice budgétaire destiné aux différents responsables du budget opérationnel de programme dont sa direction est unité opérationnelle.

**Article 7 :** Le présent arrêté entrera en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

**Article 8 :** Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**Article 9 :** Le Secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Marne et le directeur départemental des territoires de la Haute-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne et dont une copie sera adressée à la Direction Départementale des Finances Publiques.

Chaumont, le 4 - MARS 2021  
  
Le Préfet

*Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans le même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.*



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service de la Coordination  
des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial**

Coordination Administrative

**ARRÊTÉ N° 52\_2021.03\_037 DU 4 mars 2021**  
Portant délégation de signature à

**Monsieur le Directeur départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des  
Populations de la Haute-Marne**

en matière d'administration générale

**Le Préfet de la Haute-Marne,**

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de commerce ;

VU le code de la consommation ;

VU le code de la construction et de l'habitation ;

VU le code de l'environnement ;

VU le code des marchés publics ;

VU le code rural et de la pêche maritime;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié, portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;



VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Monsieur Joseph ZIMET, Préfet de la Haute-Marne ;

VU l'arrêté du Premier Ministre en date du 13 juin 2018 portant nomination de Monsieur Christophe ADAMUS en qualité de directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Marne à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 52-2021-02-022 du 4 février 2021 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Marne ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Marne,

## ARRÊTE :

**Article 1 :** Délégation est donnée à Monsieur Christophe ADAMUS, à compter de ce jour, à l'effet de signer l'ensemble des actes d'administration relevant des attributions et compétences de la direction, mentionnées aux articles 4 et 5 du décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, à l'exception des actes mentionnés à l'article 3 du présent arrêté.

**Article 2 :** Délégation est également donnée à Monsieur Christophe ADAMUS à l'effet de signer :

- les actes relatifs à l'exercice de la tutelle des pupilles de l'Etat, aux mesures d'adoption et à la gestion des deniers pupillaires,
- les actes concernant la gestion de la commission de réforme et du comité médical.

**Article 3 :** Sont exclus de la présente délégation les actes suivants :

> **Dans les domaines de portée générale :**

- Conventions passées au nom de l'État avec la région, le département, les communes et leurs établissements publics (article 59 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié),
- Circulaires aux maires,
- Correspondances adressées aux ministres, aux parlementaires et conseillers généraux, au président du conseil général, au président du conseil régional, ainsi que celles adressées aux maires et présidents de groupements de communes valant décision

> **Dans les domaines relevant du pôle cohésion sociale :**

- Arrêtés d'autorisation de création, transformation ou extension des établissements et services sociaux (CHRS, service de protection des majeurs et d'aide à la gestion du budget familial et CADA),
- Arrêtés d'autorisation de création, transformation ou extension de résidence sociale, pension de famille ou résidence accueil,
- Arrêtés de fermeture des établissements et services sociaux,
- Arrêtés portant agrément des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées en application de l'article L365-1 et suivants et R365-2 et suivants du code de la construction et de l'habitation,
- Mémoires en défense devant les juridictions administratives ou judiciaires,
- Courriers de mises en demeure,
- Arrêtés désignant les membres du conseil de famille des pupilles de l'État,
- Arrêtés portant composition de la liste départementale des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales.

> **Dans les domaines relevant du pôle protection des populations :**

- Arrêtés de fermeture, de suspension administrative de tout ou partie d'un établissement ou d'une ou plusieurs activités,
- Notifications de mémoire en défense,
- Arrêtés de reconnaissance, de suspension et de retrait applicables aux centres de tests des engins frigorifiques visés à l'article R231-49-1 du code rural et de la pêche maritime.

**Article 4 :** En application du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, précité, Monsieur Christophe ADAMUS, Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Marne peut, par arrêté, donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité. Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Marne.

**Article 5 :** Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**Article 6 :** Le présent arrêté entrera en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Marne ;

**Article 7 :** Le Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Marne et le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Marne.

Chaumont, le 4 - MARS 2021



Joseph ZIMET



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service de la Coordination  
des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial**

Coordination Administrative

**ARRÊTÉ N° 52-2021-03-038**      **DU 4 mars 2021**

Portant délégation de signature à

**Monsieur le Directeur départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des  
Populations de la Haute-Marne**

**pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget  
de l'État**

Le Préfet de la Haute-Marne,

VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics, modifiée par le décret n° 98-81 du 11 février 1998 et par la loi n° 99-209 du 19 mars 1999 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;

VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Monsieur Joseph ZIMET, Préfet de la Haute-Marne ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;



VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU l'arrêté du Premier Ministre en date du 13 juin 2018 portant nomination de Monsieur Christophe ADAMUS en qualité de directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Marne à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 ;

VU l'arrêté interministériel du 23 mars 1994 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté du 17 juillet 2006 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté du 30 décembre 2008 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté préfectoral n° 52-2021-02-022 du 4 février 2021 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Marne ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Marne,

#### **ARRÊTE :**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée, à compter de ce jour, à Monsieur Christophe ADAMUS, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Marne, en tant que responsable d'unité opérationnelle pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État concernant les programmes suivants :

**Mission « Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Programme 206 : Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation,

**Mission « Immigration, asile et intégration »**

Programme 303 : Immigration et asile

Programme 104 : Intégration et accès à la nationalité française

**Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Programme 157 : Handicap et dépendance

Programme 304 : Lutte contre la pauvreté – Revenu de Solidarité Active et Expérimentations Sociales

**Mission « Ville et logement »**

Programme 177 : Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables

Programme 183 : Protection maladie

**Mission « Politique de la Ville » :**

Programme 147 : Politique de la ville

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

Délégation est également donnée pour opposer la prescription quadriennale aux créanciers.

**Article 2 :** Sont exclus de la délégation :

- toutes dépenses (conventions, contrats, arrêtés) dont le montant unitaire est supérieur à 100 000 €,
- les ordres de réquisition du comptable public, prévus à l'article 38 du décret du 7 novembre 2012 susvisé,
- les décisions de passer outre les avis défavorables du contrôleur financier dans les conditions fixées à l'article 13 du décret du 27 janvier 2005 susvisé.

**Article 3 :** Conformément à l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, précité, Monsieur Christophe ADAMUS, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Marne peut, par arrêté, donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité. Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Marne.

Monsieur Christophe ADAMUS, ainsi que les agents auxquels il aura subdélégué sa signature, devront être accrédités auprès du comptable payeur.

**Article 4 :** En tant que responsable d'unité opérationnelle, Monsieur Christophe ADAMUS, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Marne, veillera à adresser sous mon couvert le compte rendu quadrimestriel d'utilisation des crédits pour l'exercice budgétaire destiné aux différents responsables de budget opérationnel de programme dont sa direction est unité opérationnelle.

**Article 5 :** Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**Article 6 :** Le présent arrêté entrera en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Marne.

**Article 7 :** Le Secrétaire Général de la préfecture et le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la Direction Départementale des Finances Publiques.

Chaumont, le

4 - MARS 2021

  
Joseph ZIMET



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SOUS PREFECTURE DE  
SAINT DIZIER**

PÔLE DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET  
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

ARRÊTÉ N° 52\_2021-03.024 DU - 4 MARS 2021  
portant sur la dissolution de l'Association foncière de remembrement  
de PAUTAINES-AUGEVILLE

Le Préfet de la Haute-Marne,

VU l'ordonnance n°2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et son décret d'application n°2006-504 du 3 mai 2006 portant réforme du droit des associations syndicales de propriétaires et de leurs unions ;

VU le Code Rural et notamment les articles L.123-9, L.133-1, à L.133-7 et R.133-1 à R.133-10 ;

VU l'article R133-9 du code rural et de la pêche maritime, et notamment son alinéa 2 ;

VU l'arrêté préfectoral n°188 du 2 avril 1969, instituant une Association foncière de remembrement dans la commune de PAUTAINES-AUGEVILLE ;

VU l'arrêté préfectoral n°20 du 18 avril 2011, instituant les statuts de l'Association foncière de remembrement de PAUTAINES-AUGEVILLE ;

VU l'arrêté préfectoral n°52-2020-12-164 du 15 décembre 2020, portant délégation de signature à Monsieur Hervé GERIN, Sous-Préfet de SAINT-DIZIER ;

VU la délibération du bureau de l'Association foncière de remembrement de PAUTAINES-AUGEVILLE en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020, décidant la dissolution de l'Association foncière de remembrement, ainsi que le versement de l'actif à l'Association foncière de remembrement d'EPIZON-BETTONCOURT LE HAUT-GERMISAY ;

VU la délibération de l'Association foncière de remembrement d'EPIZON-BETTONCOURT LE HAUT-GERMISAY en date du 15 décembre 2020, par laquelle l'Association foncière de remembrement accepte de reprendre les chemins de l'Association foncière de remembrement de PAUTAINES-AUGEVILLE, ainsi que l'actif ;



VU l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture de la HAUTE-MARNE en date du 1<sup>er</sup> février 2021 ;

VU l'avis favorable de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Marne en date du 12 janvier 2021 ;

VU l'avis favorable de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Marne en date du 13 janvier 2021, sur la dissolution de l'Association foncière de remembrement de PAUTAINES-AUGEVILLE ;

Sur proposition du Sous-Préfet de SAINT DIZIER ,

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** L'Association foncière de remembrement de PAUTAINES-AUGEVILLE est dissoute à compter de ce jour.

**Article 2 :** Les biens et l'actif de l'Association foncière de remembrement de PAUTAINES-AUGEVILLE sont transférés à l'Association foncière de remembrement d'EPIZON-BETTONCOURT LE HAUT-GERMISAY.

**Article 3 :** Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-DIZIER, Monsieur le président de l'Association foncière de remembrement de PAUTAINES-AUGEVILLE Monsieur le Maire d'EPIZON, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, à Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture, à Madame la Directrice des Finances Publiques de la Haute-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Une copie de cet arrêté sera transmise à chacun des membres du bureau, à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, à Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne , à Madame la Directrice des Finances Publiques, ainsi qu'une copie de cet arrêté préfectoral sera affichée à la porte de la mairie de PAUTAINES-AUGEVILLE (EPIZON) et un extrait sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

Fait à Saint-Dizier, le 4 MARS 2021

Pour le Préfet et par délégation  
Le Sous-Préfet de Saint-Dizier

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'H' followed by the name 'GERIN'.

Hervé GERIN



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

SERVICE HABITAT ET CONSTRUCTION

**ARRÊTÉ N° 52.22.03.035 du 4 mars 22**

portant sur les possibilités de dérogation aux règles des plafonds de ressources pour  
l'attribution de logements sociaux

Le Préfet de la Haute-Marne,

**VU** le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L. 441-1, R. 331-12, R. 441-1-1,

**VU** le Code Général des Impôts, et notamment son article 1466 A,

**VU** le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la Ville dans les départements métropolitains,

**VU** l'inscription des Quartiers Neufs de Joinville en dispositif de veille active au regard de la politique de la ville,

**VU** le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Monsieur Joseph ZIMET, Préfet de la Haute-Marne,

**SUR** proposition du Directeur départemental des Territoires de la Haute-Marne,

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Une dérogation aux plafonds de ressources est accordée dans la limite de 1,3 fois le plafond de ressources réglementaires, pour toute demande portant sur un logement locatif social situé dans les territoires indiqués en article 2 et article 3 du présent arrêté.



**Article 2 :** Pour lutter contre les problèmes graves de vacance de logements, peuvent bénéficier de la présente dérogation les logements situés sur le territoire des communes suivantes :

- \* Auberive
- \* Bourbonne-les-Bains
- \* Bourmont entre Meuse et Mouzon
- \* Breuvannes-en-Bassigny
- \* Chalancey
- \* Champsevraine
- \* Clefmont
- \* Dammartin Sur Meuse
- \* Dommartin Le Saint-Père
- \* Doulevant Le Château
- \* Fayl-Billot
- \* Goncourt
- \* Harréville-les-Chanteurs
- \* Haute-Amance
- \* Huilliécourt
- \* Illoud
- \* Liffol Le Petit
- \* Manois
- \* Maranville
- \* Merrey
- \* Prez-sous-Lafauche
- \* Rimaucourt
- \* Saint-Blin
- \* Saint-Thiébaud
- \* Sommevoire

**Article 3 :** Pour favoriser la mixité sociale, peuvent également bénéficier de la présente dérogation les logements sociaux situés dans les périmètres suivants :

\* les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, à savoir :

- Le Vert Bois à Saint-Dizier
- La Rochotte et le Cavalier à Chaumont
- Les Quartiers Neufs à Langres

\* les Quartiers Neufs à Joinville, c'est-à-dire le parc de logements sociaux situé à l'est du canal *Entre Champagne et Bourgogne*.

**Article 4 :** Les logements ayant bénéficié de financement en PLA Intégration, PLA Insertion, PLA Très Social, et PLA à Loyer Minoré ne bénéficient pas de la présente dérogation.

**Article 5 :** La durée de la dérogation est **un an**, à compter de la date de publication du présent arrêté.

**Article 6 :** Un bilan annuel sera produit par les organismes de logements sociaux ayant mobilisé les présentes possibilités de dérogation, à l'adresse du Préfet. Il précisera, pour chaque ménage bénéficiaire, le taux de dépassement du plafond de ressources et l'adresse du logement concerné.

**Article 7 :** Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**Article 8 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

**Article 9 :** Le Secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Marne, le Directeur départemental des territoires de la Haute-Marne et la Directrice Départementale Adjointe des territoires de la Haute-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne et dont une copie sera adressée à la direction départementale des finances publiques.

Chaumont, le 4 mars 2021

Le Préfet,



*Pour le Préfet en son délégué,  
Le Secrétaire Général de la préfecture*

**François ROSA**

*Direction centrale de la sécurité publique  
Direction départementale de sécurité publique de Haute-Marne  
Service de gestion opérationnelle*

**ARRÊTÉ**  
portant subdélégation de signature à  
M. Robert ESCOLANO  
Directeur Départemental Adjoint de la Sécurité Publique

Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,

VU l'arrêté du Ministre de l'Intérieur n°U14735620032812 en date du 6 août 2019 portant nomination de M. Arnaud GARNIER, Directeur départemental de la sécurité publique de la Haute-Marne et Chef de la circonscription de sécurité publique de Chaumont, à compter du 2 septembre 2019 ;

VU l'arrêté n°U10720170018443 du Ministre de l'Intérieur en date du 11 juillet 2019 validant le détachement du commandant divisionnaire fonctionnel Robert ESCOLANO à la direction départementale de la sécurité publique de la Haute-Marne pour occuper les fonctions de Directeur départemental adjoint à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour une période de quatre ans jusqu'au 30 juin 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral n°52-2021-01-111 du 06 janvier 2021 portant délégation de signature à M. Arnaud GARNIER, Directeur départemental de la sécurité publique de la Haute-Marne ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Délégation de signature est accordée à M. Robert ESCOLANO, commandant divisionnaire fonctionnel, Directeur départemental adjoint de la sécurité publique de la Haute-Marne, à ce jour, en ce qui concerne :

- l'engagement juridique de toutes les dépenses de fonctionnement et d'équipement de son service relevant du chapitre 0176-DEST-D052 "Police Nationale" dans la limite de 25000,00 € HT, seuil de passation des marchés publics négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables.

- la présente délégation inclut l'ordre à payer au directeur départemental des finances publiques de Moselle, comptable assignataire.

**Article 2 :** Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées ;

**Article 3 :** Le Directeur départemental de la sécurité publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Marne et dont une copie sera adressée à M. le Directeur départemental des finances publiques de Moselle.

Chaumont, le 26/02/2021

  
Arnaud GARNIER





**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



*Direction centrale de la sécurité publique  
Direction départementale de sécurité publique de Haute-Marne  
Service de gestion opérationnelle*

### **ARRÊTÉ**

portant subdélégation de signature  
en matière d'Administration Générale

Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral n°52-2021-01-111 du 06 janvier 2021 portant délégation de signature à M. Arnaud GARNIER, Directeur départemental de la sécurité publique de la Haute-Marne ;

### **ARRÊTE :**

**Article 1 :** Subdélégation de signature est accordée au Commandant divisionnaire fonctionnel Franck VURPILLOT, Chef de la circonscription de sécurité publique de Saint-Dizier, à l'effet de signer tous les actes administratifs relatifs à l'engagement juridique des frais de missions et de fonctionnement régie imputés sur le chapitre 0176-DEST-D052 du budget du ministère de l'intérieur, les dépenses de matériel et de fonctionnement, d'un montant maximum de 2 500 € au titre d'une année civile et le paiement aux fonctionnaires des services actifs de la Police Nationale des frais de mission.

**Article 2 :** Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées ;

**Article 3 :** Le Directeur départemental de la sécurité publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Marne et dont une copie sera adressée à M. le Directeur départemental des finances publiques de Moselle.

Chaumont, le 26/02/2021

Arnaud GARNIER



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



*Direction centrale de la sécurité publique*

*Direction départementale de sécurité publique de Haute-Marne*

*Service de gestion opérationnelle*

## **ARRÊTÉ**

portant subdélégation de signature  
en matière d'Administration Générale

Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral n°52-2021-01-011 du 06 janvier 2021 portant délégation de signature à M. Arnaud GARNIER, Directeur départemental de la sécurité publique de la Haute-Marne ;

### **ARRÊTE :**

**Article 1 :** Subdélégation de signature est donnée à Mme Marie-Pascale MILLIERE, cheffe du service de gestion opérationnelle à la direction départementale de la sécurité publique de Haute-Marne (DDSP52) pour :

- saisir les demandes d'achats dans CHORUS formulaires imputés sur le centre financier 0176-DEST-D052
- contrôler, valider les demandes d'achats dans CHORUS formulaires et de constater le service fait dans l'application.

**Article 2 :** Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées ;

**Article 3 :** Le Directeur départemental de la sécurité publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Marne et dont une copie sera adressée à M. le Directeur départemental des finances publiques de Moselle.

Chaumont, le 26/02/2021

  
Arnaud GARNIER